

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE  
LODÈVE

ARRÊTÉ

numéro  
MLAR\_221129\_012

portant sur

NOMINATION D'UN MEMBRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE  
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Maire de la commune de Lodève,

**VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment les articles L.123-6, R.123-11, R.123-12 et R.123-15,

**VU** la délibération n°MLCM\_200721\_11 du Conseil municipal du 21 juillet 2020, fixant le nombre de membres au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) à treize, le Maire, six membres du Conseil municipal et six membres nommés par le Maire,

**VU** l'arrêté du Maire n°MLAR\_200819\_029 du 19 août 2020, relatif à la nomination des membres du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale :

- Monsieur PIMPETERRE Marc en qualité de représentant des associations familiales, sur proposition de l'UDAF,
- Madame DELCROIX Marie-Pierre en qualité de représentante des associations de personnes âgées, sur proposition de l'association France Alzheimer,
- Monsieur MAITRE Laurent en qualité de représentant des associations oeuvrant dans le domaine de l'insertion, du handicap et de la lutte contre les exclusions, sur proposition de l'association Vallée de l'Hérault,
- Monsieur MARTINEZ Gilbert, administrateur de la Fédération nationale des anciens des forces françaises en Allemagne et en Autriche, de la mutualité française, au titre des personnes participant « à des actions de prévention, d'animation et de développement sociales dans la commune »,
- Madame BASTIDE Marie-Claude en qualité de représentante des associations caritatives, sur proposition du Secours Populaire Français antenne de Lodève,
- Monsieur BOSC Daniel, en qualité de directeur d'un Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) à la retraite,

**VU** la démission de Madame BASTIDE Marie-Claude le 3 octobre 2021,

**VU** le décès de Monsieur BOSC Daniel le 2 septembre 2022,

**ARRÊTE**

- **ARTICLE 1** : la nomination de :

- Madame Marie THOMANN, représentante de l'entreprise à but d'emploi l'abeille verte, comme membre du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale,
- Madame Michèle NICOL, présidente de l'association Saint Vincent de Paul,

- **ARTICLE 2** : rappelle que les autres membres nommés par l'arrêté du Maire n°MLAR\_200819\_029 conserve leur fonction,

- **ARTICLE 3** : dit que le présent acte sera inscrit au registre des délibérations et sera transmis au service du contrôle de légalité.

Fait à Lodève, le vingt neuf novembre deux mille vingt-deux,

Le Maire  
Gaëlle LÉVEQUE

